



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 62299

Texte de la question

Le financement d'un certain nombre de formations est actuellement refusé par l'agence de l'ANPE d'Orange au motif que « les prises en charge des actions de formation s'effectuent vers des métiers qui connaissent une pénurie de main-d'oeuvre localement ». Aussi M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité afin qu'elle lui indique de façon précise la liste détaillée des métiers qui connaissent une pénurie de main-d'oeuvre locale selon l'ANPE d'Orange.

Texte de la réponse

Dans le cadre des priorités arrêtées par les pouvoirs publics pour l'année 2001, le service public de l'emploi détermine les actions de formation vers lesquelles il paraît pertinent d'orienter les financements de l'Etat. Ces orientations sont définies à partir de l'analyse des différents paramètres : les tensions sur des secteurs d'activité précis dans le bassin d'emploi, les débouchés sur le marché du travail à l'issue d'une formation et enfin la situation du demandeur d'emploi. S'agissant de ce dernier, les demandeurs d'emploi en grande difficulté sont privilégiés pour l'attribution de conventions « stage d'insertion et de formation à l'emploi » (SIFE) ou de stage d'accès à l'entreprise (SAE). A cet effet, chaque demande d'entrée en formation fait l'objet d'un examen individuel qui prend place désormais dans le cadre du programme d'action personnalisée pour un nouveau départ. En l'occurrence, le service public de l'emploi du bassin d'Orange privilégie le financement d'actions de formation sur les métiers du transport, de l'hôtellerie-restauration, du BTP et de l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62299

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3348

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6780